

Commune LES THUILES

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Janvier 2023

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le dix janvier 2023 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Madame Corinne YERSIN, Monsieur Cyril PROVIDO, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, , Madame Nathalie CHALVET.

Absente excusée :

Madame Aude BAZOGE qui a donné pouvoir Monsieur Roland LELLY
Monsieur Guillaume SICARD

Secrétaire de la séance : HONORE Françoise

Ordre du jour :

- Aménagement forestier
Report de la vente coupe de bois.

- Projets communaux: Demandes de subventions pour
 - Acquisition d'un engin.
 - Eclairage public.
 - Audit-énergétique pour bâtiments communaux.
 - Travaux voirie.

- Bar-snack
Prolongation du contrat d'exploitation.

- Questions diverses.

AMENAGEMENT FORESTIER **Report de la coupe de bois**

n° 001/2023

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion avec les services de l'ONF, concernant l'aménagement forestier. Lors de cette rencontre, il évoque l'annulation de la coupe prévue sur la parcelle 8 de la forêt communale (14 ha) en raison du volume de bois présent trop faible, et de la reporter dans les prochaines années (5 à 10 ans) afin de disposer de bois de qualité.

Après délibéré,
le Conseil Municipal,
A l'unanimité:

- **DECIDE** de reporter la coupe prévue sur la parcelle 8.
- **CHARGE** le Maire de toutes signatures et démarches nécessaires.

ACQUISITION D'UNE PELLETEUSE - Demande de subventions	n° 002/2023
--	--------------------

Le rapporteur précise à l'assemblée que le véhicule qui assure divers travaux dans la commune, est très vétuste et souvent immobilisé à la suite de pannes mécaniques . Il propose de procéder à l'acquisition d'un nouvel engin plus performant dont le coût s'élève à 100 000€ HT.

Considérant que ce véhicule peut assurer, diverses fonctions et permettre de générer des économies budgétaires non négligeables liées à l'entretien de l'ancien engin.

Après délibéré,
Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé,
A l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté pour un coût total de 100 000 € H.T.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, notamment au titre de la DETR 2023 (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 70% sans laquelle la commune ne pourra pas concrétiser cet investissement.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant:
Commune : 30 000€
Etat: 70 000€
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 dès l'assurance de l'obtention de l'aide sollicitée.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AMENAGEMENT SECURITAIRE DE VOIES COMMUNALES	n° 003/2023
Demande de subventions.	

Madame Le Maire indique à l'assemblée que les voies communales qui émaillent les quartiers habités, nécessitent des travaux compte tenu de leur vétusté et l'absence d'aménagement.

Un premier programme a été réalisé et doit être poursuivi.

Dans cet objectif, elle propose de réaliser des travaux sur les voies qui desservent :

- Le hameau des Guérins,
- Le hameau des Prats,
- Le quartier du Moulin dans le village principal,

et qui sont fréquentées par de nombreux automobilistes et piétons avec enfants.

Ces travaux dont le coût a été estimé à 80 000€ HT portent sur le revêtement de la chaussée avec la création d'un pluvial afin de permettre le bon écoulement des eaux de ruissellement et d'éviter la formation de verglas en période hivernale, source d'accidents.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que ces travaux répondent à un souci de sécurité,
CONSIDERANT que ces voies qui desservent un lotissement avec à proximité un camping et deux hameaux, sont très utilisées par les automobilistes et nombreux piétons.

Après délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet qui lui est présenté pour un coût de travaux estimé à 80 000€ HT.
- **SOLLICITE** auprès des organismes publics, notamment l'Etat au titre de la DETR et/ou du DSIL et de la Région au titre des "Communes d'abord" des subventions sans lesquelles la commune ne pourra pas concrétiser cette opération.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant:

Etat	50%	40 000 €
Région	26.92%	21 536 €
Commune (autofinancement)	20%	18 464 €
- **PRECISE** que ces travaux seront mis en oeuvre dès l'assurance de l'obtention des aides financières sollicitées.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -
Demande de subvention.**

n° 004/2023

Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, la commune a engagé, depuis plusieurs années un programme de rénovation de l'éclairage public qui est équipé en ballons fluorescents, interdits à ce jour, avec des lanternes vétustes.

Madame Le Maire propose de réaliser cette année une nouvelle tranche de travaux qui viendrait compléter les opérations déjà réalisées et couvrir, avec des équipements économiques, l'ensemble du territoire.

Dans cet objectif, les points lumineux sont remplacés par des équipements modernes plus économes avec des ampoules LED offrant un meilleur éclairage pour un coût de travaux estimé à 45 000€ HT.

Après délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Considérant que ce programme permettrait à la commune de réaliser annuellement d'importantes économies.
- Considérant que ce programme contribue aux objectifs du RICE (Réserve Internationale du Ciel Etoilé) dont fait partie la vallée de l'Ubaye Serre Ponçon et notamment la commune de Les Thuiles.

Entendu l'exposé,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté pour un coût total de 45 000€ HT.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre du "Fonds vert" une subvention sans laquelle la commune ne pourra pas concrétiser cette opération.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant:

Etat Fonds vert 80%	36 000€
Commune autofinancement 20%:	9 000€
- **S'ENGAGE** à mettre en oeuvre les travaux dès la notification du financement escompté.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès l'assurance de l'obtention de l'aide financière sollicitée.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE.

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.
--

n° 005/2023

Madame Le Maire indique à l'assemblée que les services techniques procèdent à l'entretien des voies, places et rues communales manuellement et propose de les doter d'un petit utilitaire en vue d'assurer cet entretien de manière efficace, avec un gain de temps non négligeable.
Le coût de cette acquisition s'élève à 20 000€ HT et peut bénéficier du soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cette acquisition pour un coût total de 20 000 € HT.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'aide financière la plus élevée pour la mise en oeuvre de cette opération
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Etat 70%	14 000 €
Autofinancement 30%	6 000 €
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget en cours dès l'assurance de l'obtention de l'aide financière sollicitée
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

BATIMENTS COMMUNAUX - Réalisation d' audits énergétiques.
--

Demande de subventions.

n° 006/2023

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments communaux dont certains doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation portant sur leur isolation thermique en vue de diminuer les consommations d'énergies qui sont très élevées.

Dans cet objectif, Madame le Maire propose de faire un audit énergétique avec le concours de l'Agence départementale 04 "Ingénierie et Territoire" sur le patrimoine bâti suivant:

- Le foyer rural "Adrien Jaubert".
- La mairie/l'école.
- Les logements communaux.

Le coût de cette prestation s'élève sur l'ensemble de ces trois bâtiments à 8 775€ HT et peut bénéficier d'aide financière auprès de l'Etat au titre du nouveau dispositif "Fonds Vert".

Après délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite.
- **DECIDE** de confier à l'Agence Départementale "Ingénierie et Territoire 04" la réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments susvisés pour un coût total de 8 775 € HT.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert une subvention la plus élevée possible en vue de permettre la mise en oeuvre de cette mission.
- **VALIDE** le plan de financement de ces études

Etat fonds vert: 80%:	7 020 €
Autofinancement commune: 20%	1 755 €
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Exploitation du bar snack :**

En raison du retard pris dans le cadre de la procédure de délégation de service public lié notamment à la date de publication de l'annonce dans un journal légal, il est proposé de reporter d'un mois la date d'exploitation du bar snack. Cette prolongation de date permettrait aux deux exploitants actuels de poursuivre son activité jusqu'au 31 mars période qui couvre les vacances scolaires d'hiver pendant laquelle les touristes sont plus nombreux.

Pour des raisons pratiques, le garage et le petit local attenant à l'épicerie qui fermera le 31 janvier 2023, seront mis également à leur disposition pendant cette période.

Avis des élus : Favorable. Cette proposition sera faite aux intéressés qui en cas d'accord, fera l'objet d'une délibération actant la prorogation de deux mois du contrat en cours.

- **Horloge du clocher :**

Le mécanisme de l'horloge du clocher de l'église présente un dysfonctionnement qui doit faire l'objet d'une réparation. A la suite d'une consultation, l'entreprise Bodet, spécialiste dans ce domaine, a établi deux devis, à savoir :

- contrat de maintenance (durée de 4 ans) 682.80 € HT/an + réparation 800 € HT

- intervention pour changement du mécanisme de l'horloge : coût 1 951.00 € HT

Avis des élus : Conscients de l'obligation de la remise en état de l'horloge, les élus optent sur une intervention unique et demandent que des renseignements soient pris en vue de bénéficier éventuellement d'une aide financière.

- **Aire de détente" la scierie" :**

Madame le maire présente le bilan financier des travaux en cours ou à réaliser concernant ce projet. Sur un coût prévisionnel de 72 000 € HT, a été engagée la somme de 65 154 € HT. Elle propose que le solde de cette opération soit alloué aux travaux de création de la piste VTT et à la signalétique afin de parachever cet aménagement qui devra être opérationnel dès la fin du printemps.

Avis des élus : favorable

- **Travaux EDF de la partie haute du village :**

Le SDE a fait savoir que dans le cadre de son programme de travaux, deux opérations concernant la commune ont été retenues, à savoir :

- l'enfouissement des réseaux du lotissement Rayne (voie qui dessert le nouveau cimetière)
- le renforcement de la ligne de Champ Chabas.

La première opération, dont le coût n'a pas été chiffré, sera à la charge de la commune et devra être intégrée dans le cadre de l'aménagement de l'enfouissement des réseaux de la route de l'aupillon.

- **Réglementation de la circulation rue de la fontaine :**

A la suite d'une réclamation concernant la circulation des véhicules qui empruntent la rue de la fontaine indiquée par le GPS, un questionnaire avait été remis aux riverains en vue de savoir si cette voie devait être mise en sens unique et dans l'affirmative de définir la section de voie à réglementer.

En raison du faible nombre de réponses à ce questionnaire ne permettant de dégager un avis tranché, il est proposé de maintenir la réglementation actuelle. Cette décision sera communiquée aux riverains.

- **Paniers de Noël :**

En raison du nombre croissant des personnes âgées de 65 ans qui bénéficient du panier de Noël, il est proposé de reculer cet âge en précisant que les bénéficiaires actuels seront maintenus quelque soit leur âge. Cette proposition sera étudiée par la commission "animation".

Avis des élus : Favorable d'autant que la plupart des communes qui distribue des colis de fin d'année, a fixé l'âge à 70 ans voire 75 ans pour certaines d'entre elles.

- **Calendrier des réunions :**

- Commission DSP : mardi 24 janvier à 18 h 30
- Commission Ecole : jeudi 26 janvier à 18 h 30 (annulée)
- Commission Finances et Travaux : lundi 6 février à 20 h

La séance est levée à 23 heures.

La secrétaire de séance,
Françoise HONORE

